



Conditions générales

1. Cette offre promotionnelle est réservée aux personnes résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
2. Jeu avec obligation d'achat. Veuillez conserver un ticket de caisse de l'achat effectué pendant la période promotionnelle indiquant l'heure et la date de l'achat antérieur à la participation. Celui-ci pourra vous être demandé afin de valider votre participation et de recevoir votre cadeau en cas de victoire. Un accès à Internet, un compte Kellogg's et une adresse e-mail valide sont nécessaires.
3. Veuillez noter que, même si nous vous invitons à participer et à profiter de cette offre, nous encourageons une consommation responsable de nos produits. N'ACHETEZ PAS plus de produits que vous ne pouvez raisonnablement consommer et ne consommez pas dans l'unique but de participer à cette offre.
4. **Période promotionnelle :**
 - a. **Période promotionnelle principale :** participations reçues entre le 15 juillet 2024 à 00 h 01 et le 1er décembre 2024 à 23 h 59 compris.
 - b. **Période promotionnelle étendue :** participations reçues entre le 2 décembre 2024 à 00 h 01 et le 29 juin 2025 à 23 h 59 compris.
5. Pour jouer, les participants doivent :
 - a. Acheter un paquet de céréales ou de barres de céréales Kellogg's (l'offre exclut les barres de céréales à l'unité) ;
 - b. Se rendre sur www.kelloggs.com/uno (ou accéder à l'expérience UNO depuis la page d'accueil) à l'aide d'un smartphone ;
 - c. Se connecter ou créer un compte Kellogg's ;
 - d. Saisir les quatre derniers chiffres du code-barres figurant sur le paquet ; et
 - e. Réussir le défi (« le défi ») le plus rapidement possible.
6. **Autres conditions de participation :**
 - a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
 - b. Le défi ne peut être lancé que sur la version mobile 17.1 de Safari ou une version ultérieure, la version 23 de Samsung Internet ou une version ultérieure,



ou la version 119 de Google Chrome ou une version ultérieure. Toutes les applications doivent pouvoir exécuter JavaScript pour lancer le défi.

7. Chaque participation doit être accompagnée d'un ticket de caisse faisant foi de l'achat effectué pendant la période promotionnelle et antérieur à la date et l'heure de participation. Une participation maximum par personne et par jour, et un cadeau maximum de chaque catégorie autorisé par adresse postale pendant toute la période promotionnelle.
8. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
9. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.
10. **Cadeaux pendant la période promotionnelle principale :** Durant la période promotionnelle principale, trente (30) cadeaux sont mis en jeu chaque jour (4 200 au total). Chaque gagnant remportera un jeu de cartes UNO édition spéciale Kellogg's d'une valeur de 4,99 €.
11. **Cadeaux pendant la période promotionnelle étendue :** Dix (10) cadeaux par semaine sont mis en jeu (300 cadeaux au total). Chaque gagnant remportera un jeu de cartes UNO édition spéciale Kellogg's d'une valeur de 4,99 €.
12. **Informations complémentaires sur les cadeaux et modalités :**
 - a. Le format du cadeau est différent du format standard des cartes UNO. Il s'agit d'une version de poche du jeu UNO à l'effigie de personnages Kellogg's.
 - b. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des informations personnelles correctes au moment de sa participation et/ou de confirmer l'acceptation du cadeau pour que le cadeau soit livré. L'organisateur ne sera pas responsable si le gagnant fournit des informations incorrectes affectant l'acceptation ou la livraison du cadeau.
13. **Sélection des gagnants :**
 - a. **Période promotionnelle principale :** Les 30 participants réussissant le défi le plus rapidement lors de chaque journée seront désignés gagnants provisoires (4 200 gagnants au total). Tout cadeau n'ayant pas été remporté lors d'une journée de la période promotionnelle principale sera remis en jeu à la fin de la période promotionnelle étendue.
 - b. **Période promotionnelle étendue :** Les 10 participants réussissant le défi le plus rapidement lors de chaque semaine seront désignés gagnants provisoires (300 gagnants au total). Tout cadeau n'ayant pas été remporté lors d'une



semaine de la période promotionnelle étendue sera remis en jeu à la fin de la période promotionnelle étendue.

14. En cas de parfaite égalité entre deux participants ou plus dans les temps réalisés, ces participants seront contactés et invités à répondre à la question suivante : « De quelle marque de céréales Kellogg's Tony le tigre est-il la mascotte ? ». Le participant qui répondra correctement à la question et enverra sa réponse à l'organisateur le plus rapidement sera désigné gagnant et remportera le cadeau.
15. **Modération** : L'organisateur refusera les participations dans le cadre de la clause 14 qui, selon son avis raisonnable :
 - a. seraient, de par leur contenu, de nature injurieuse ou pourraient nuire au nom, à la réputation ou à l'image de marque de l'organisateur ;
 - b. contiendraient de fausses déclarations, des propos à caractère diffamatoire ou insultant, notamment, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'organisateur (et de ses partenaires) ; ou enfin qui seraient de nature à promouvoir toute idéologie politique.
16. **Notification des gagnants** : Les gagnants provisoires (désignés selon le temps réalisé pour réussir le défi ou selon la rapidité de leur réponse à la question de la clause 14) seront contactés à l'adresse e-mail enregistrée dans leur compte Kellogg's. Il pourra leur être demandé de fournir une preuve d'éligibilité. L'organisateur s'efforcera de contacter les gagnants provisoires. Après vérification de son éligibilité, le gagnant provisoire sera confirmé gagnant. Si un gagnant provisoire ne répond pas au message initial dans un délai de 14 jours, nous nous réservons le droit de disqualifier ce participant et de remettre le cadeau à un gagnant de réserve sélectionné de la même manière. Les gagnants de réserve peuvent disposer de moins de temps pour répondre.
17. **Lots remis en jeu** : À l'issue de la période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des cadeaux seraient non gagnés, refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au(x) participant(s) suivant(s) ayant réussi le défi le plus rapidement pendant les deux périodes promotionnelles. Cette procédure dépendant entièrement de la quantité de cadeaux remportés au cours de l'offre promotionnelle, le nombre de cadeaux attribués lors de ce tirage au sort ne peut être anticipé. Tous les gagnants sélectionnés par cette méthode seront informés par e-mail de leur gain dans les 28 jours ouvrés suivant la fin de la période promotionnelle étendue.
18. **Acceptation du cadeau** : Chaque gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse enregistrée dans son compte Kellogg's pour organiser la remise de son cadeau dans un délai de 28 jours à compter de la date à laquelle il aura accepté ledit cadeau. Dans le cas peu probable où le gagnant ne recevrait pas le message concernant l'organisation de son cadeau dans un délai de 28 jours, celui-ci devra en informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter :
 - a. **Luxembourg** : www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html ;



- b. **Belgique – français** : www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html ;
- c. **Belgique – flamand** : www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html ; ou
- d. **Pays-Bas** : www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html.

À défaut, l'organisateur se réserve le droit de ne pas réattribuer le cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

19. Dans le cas peu probable où un gagnant ne recevrait pas son cadeau dans les 90 jours suivant la notification, il aura 28 jours supplémentaires pour informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter via le site :
- a. **Luxembourg** : www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html ;
 - b. **Belgique – français** : www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html ;
 - c. **Belgique – flamand** : www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html ; ou
 - d. **Pays-Bas** : www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html.

À défaut, l'organisateur se réserve le droit de ne pas réattribuer le cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

20. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes dans son compte Kellogg's afin de recevoir son cadeau. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale d'un gagnant ne peut être mise à jour après la participation.
21. L'organisateur peut éventuellement demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'offre promotionnelle dans la limite du raisonnable, lesquelles pourront utiliser leur nom, leur voix, leur ville ou région de résidence, ainsi que leurs photos, vidéos et/ou leur ressemblance visuelle à des fins publicitaires et/ou commerciales, ainsi qu'à toute autre finalité dans les médias et supports de tout type, maintenant ou à partir de maintenant, sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et ne constitue pas une condition d'acceptation du cadeau.
22. L'organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées. Toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de :
- a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le cadeau peuvent être retenus jusqu'à ce que la conclusion de la vérification ait été satisfaisante.
 - b. Disqualifier les participations qui ne sont pas faites directement par la personne participant à l'offre promotionnelle.



- c. Disqualifier les participations effectuées à l'aide de services de messagerie anonyme tels que, sans toutefois s'y limiter, GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator.
 - d. Disqualifier les participations groupées provenant de particuliers, d'entreprises, de groupes de consommateurs ou de tiers, les participations incomplètes et les participations soumises par des macros ou d'autres moyens automatisés.
 - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », le masquage de l'identité par la manipulation d'adresses IP, l'utilisation d'alias ou d'identités autres que les leurs ou tout autre moyen.
 - f. Disqualifier les participants qui perturbent le processus de participation.
 - g. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes conditions générales.
 - h. Annuler, modifier ou suspendre l'offre promotionnelle si celle-ci ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsification, intervention non autorisée, fraude, malhonnêteté, défaillance technique, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette offre promotionnelle.
23. Les participants doivent utiliser leur nom légal dans leurs coordonnées. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui utilise plusieurs noms ou adresses électroniques, et d'exiger le renvoi de tout cadeau qu'il aurait gagné.
24. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.
25. Les cadeaux ne sont ni transférables ni échangeables et aucune alternative en espèces ou toute autre forme ne sera proposée. Si, pour une raison quelconque, un élément d'un cadeau n'est pas disponible, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lui substituer un autre cadeau de valeur égale ou supérieure.
26. L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations perdues, tardives, endommagées, corrompues, mal acheminées ou incomplètes ou qui ne peuvent être acheminées pour quelque raison technique ou logistique que ce soit. La preuve d'envoi ne constitue pas un accusé de réception. L'organisateur ne garantit pas un accès continu ou sécurisé à la page web.
27. L'organisateur, l'agence responsable du cadeau, ainsi que toutes les agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes indirectes, spéciales ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de



toute personne) en lien avec cette offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure corporelle résultant de sa négligence.

28. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout retard ou manquement à ses obligations pour des raisons échappant à son contrôle raisonnable et résultant, sans s'y limiter, d'un cas de force majeure, d'une épidémie ou d'une pandémie mondiale ou régionale, de conditions météorologiques défavorables, d'un incendie, d'un conflit du travail, d'une guerre, d'une activité terroriste, d'hostilités, de troubles politiques, d'émeutes, de troubles civils, de peste ou de toute autre catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance échappant à son contrôle.

29. Belgique uniquement : POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'offre promotionnelle et à l'attribution des lots aux gagnants. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et au Règlement 2016/679 (depuis le 25 mai 2018) et sous réserve des conditions prévues par ladite réglementation pour l'exercice de ces droits, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant.

Il pourra exercer ses droits, ou s'opposer au traitement de ses données personnelles par e-mail.

30. Dépôt et consultation des Conditions générales pour les personnes résidant en Belgique :

Les présentes conditions générales ont été déposées auprès d'Enactis Gerechtsdeurwaarders Oost-Vlaanderen, Margaretha Van Parmastraat 15, 9700 Oldenaarde. Tous les participants peuvent consulter l'intégralité de ces Conditions générales sur le site Pringles.com.

31. Nous nous engageons à respecter votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) et l'agence responsable des cadeaux traiteront uniquement vos données aux fins suivantes : (1) Pour gérer cette offre promotionnelle conformément aux conditions générales, et (2) pour vous contacter au sujet d'offres futures et à des fins de marketing. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaitez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et vous avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse DataPrivacyOfficer@kellogg.com. Toutes les



informations recueillies concernant les participants dans le cadre de cette offre promotionnelle seront traitées de manière confidentielle conformément à la Politique de confidentialité de Kellogg's :

- a. Belgique – français : www.kelloggs.be/fr_BE/privacy-policy.html ;
 - b. Belgique – flamand : www.kelloggs.be/nl_BE/privacy-policy.html ;
 - c. Pays-Bas : www.kelloggs.nl/nl_NL/privacy-policy.html ;
 - d. Luxembourg : www.kelloggs.be/fr_BE/privacy-policy.html.
32. Lorsque la loi ou lorsqu'un code d'autoréglementation régissant le déroulement de l'offre promotionnelle l'exige, l'organisateur peut être dans l'obligation de partager certaines données personnelles des gagnants avec les autorités, dans la limite exigée par la loi uniquement. Ces informations peuvent inclure le prénom des gagnants, leur nom de famille, leur pays de résidence, ainsi que toute autre donnée personnelle que l'organisateur de la promotion est tenu de partager.
33. Pour obtenir plus d'informations sur cette offre promotionnelle, veuillez consulter le site Internet de Kellogg's et envoyer votre demande via la page du Service Conseil Consommateurs à l'adresse suivante :
- a. Luxembourg : www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html ;
 - b. Belgique – français : www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html ;
 - c. Belgique – flamand : www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html ;
 - d. Pays-Bas : www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html.
34. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.
35. En participant à cette offre promotionnelle, vous acceptez de vous conformer aux présentes conditions générales.
36. En cas de divergence entre ces conditions générales et celles figurant sur les supports promotionnels, ces conditions générales prévaudront.
37. Les présentes conditions générales sont régies par le droit du pays où réside chaque participant, et les participants se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux du pays en question.

Organisateur : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro d'immatriculation de la société : 0387390). MERCI DE NE PAS ENVOYER DE DEMANDES DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.